

## En 2018, encore plus de bonnes raisons de rouler au GPL !

Prime à la conversion, nouveaux avantages fiscaux, malus réduit, classement Crit'Air 1 et toujours un prix moins cher à la pompe ...



### - Prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule GPL, neuf ou d'occasion

NOUVEAU - En 2018, pour lutter contre la pollution de l'air, tous ceux qui veulent changer un vieux véhicule polluant pour une voiture neuve ou d'occasion récente émettant moins de 130g CO<sub>2</sub>/km peuvent obtenir une aide financière de l'Etat.

La prime à la conversion bénéficie aux propriétaires de véhicules essence immatriculés pour la première fois avant 1997 ou diesel avant 2001 (2006 pour les ménages non imposables), qui achètent une voiture neuve ou d'occasion plus récente affichant une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2. Or, tous les véhicules GPL sont Crit'air 1 quelle que soit l'année d'immatriculation du véhicule et sont donc éligibles à la prime.

Cette prime est de 1 000 € pour tous (contre 0 euros en 2017) et de 2 000 € pour les ménages non imposables (1 000 € en 2017). Elle vise à sortir définitivement du parc les véhicules anciens trop polluants et donc de permettre au plus grand nombre d'accéder aux centres villes, lors des pics de pollution.

### 2018 : de nouveaux avantages fiscaux & économiques pour le GPL

Les pouvoirs publics européens et français reconnaissent les qualités environnementales du GPL et octroient des avantages aux professionnels et particuliers.

#### - Extension exonération de la (TVS)

La Taxe sur les Véhicules de Société (TVS) est l'un des principaux critères pris en compte par les gestionnaires de flottes automobiles pour le choix d'un type de carburant. C'est un levier important pour diversifier le mix des flottes automobiles et développer la part des énergies alternatives.

**Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018, les véhicules GPL qui émettent moins de 100 grammes de CO<sub>2</sub>/km sont toujours exonérés de TVS et la période d'exonération est étendue à 12 trimestres au lieu de 8 en 2017.**

Ces mesures devraient inciter les gestionnaires de flottes automobiles à diversifier, à moindre coût, la motorisation de leur parc tout en répondant aux objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> (d'autant plus avec le développement des biogaz comme le BioGPL), de polluants du type NOx et particules et d'optimisation de leur RSE.

### - Récupération totale de la TVA

La TVA est récupérable à 100% sur les achats de GPL

### - TICPE réduite comparé aux carburants conventionnels

Le GPL bénéficie d'une TICPE à taux réduit (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) et ce jusqu'en 2022 au moins (Loi de Finances 2018). **Le prix du GPL s'affiche en moyenne à 0,73 € le litre\*** et permet de réaliser environ 27% d'économie\*\* sur le coût annuel de carburant comparé à un véhicule essence.

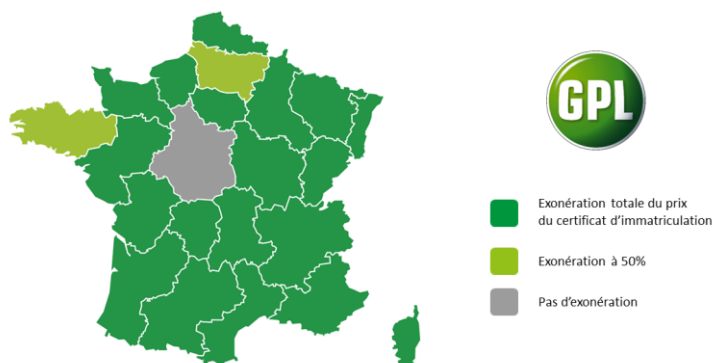
### - Malus réduit

En 2018, le malus s'applique aux véhicules émettant plus de 120g de CO<sub>2</sub>/km et s'applique en fonction du taux d'émission de CO<sub>2</sub>. Les véhicules GPL émettant jusqu'à 20% de moins de CO<sub>2</sub> qu'une motorisation essence équivalente, choisir le GPL c'est également s'affranchir ou réduire son malus en fonction du modèle choisi.

### - Cartes grises gratuites ou à demi-tarifs

Autre économie à l'achat : les véhicules bénéficient de gratuités dans la quasi-totalité des régions (hors Centre Val de Loire) ou réduction de 50% en Bretagne et Picardie. La gratuité totale est désormais accordée dans la région Grand Est.

TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION GPL



A cela s'ajoute qu'un véhicule GPL est moins cher qu'un véhicule diesel. L'entretien d'un véhicule GPL ne nécessite pas plus d'interventions qu'un véhicule essence hormis le nettoyage des filtres du vapo-détendeur.

### Toute l'année et partout, les véhicules GPL peuvent rouler, stationner et faire le plein

Sur le plan environnemental et sanitaire, un véhicule GPL émet jusqu'à 20% de moins de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule essence et pratiquement pas de particules ou de Nox. Le développement du bioGPL, le GPL d'origine renouvelable, permettra d'améliorer ces atouts environnementaux.

**Les véhicules GPL sont classés en Crit'Air 1**, soit la classification la plus vertueuse située juste derrière les véhicules « zéro émission », et ce quelle que soit leur date de première immatriculation. Avec cette vignette Crit'Air 1, les véhicules GPL peuvent bénéficier de conditions de stationnement et de circulation privilégiées. Ils peuvent rouler même en cas de restrictions de circulation.

En France, près de 200 000 véhicules roulent au GPL.

---

**Les véhicules GPL peuvent stationner partout et souvent à des tarifs moins chers** : ils ont accès à tous les parkings publics souterrains et de nombreux parkings et collectivités encouragent la solution GPL par des tarifs réduits. De plus en plus de villes adoptent le "disque vert" qui offre aux conducteurs de véhicules à énergie alternative, dont le GPL, 1 h 30 à 2h de stationnement gratuit.

**Plus de 1 750 stations distribuent du GPL** sur l'ensemble du territoire.

**Le GPL est une solution d'avenir immédiatement disponible. C'est une réponse environnementale et économique face aux nouveaux enjeux de la mobilité.**

\* Prix moyen en 2017 – Source : MEEM

\*\* Sur la base d'une consommation de 6l/100km pour le véhicule essence et de 7.5l/km pour le véhicule GPL et pour un kilométrage annuel de 15 000 km – Source Ademe

#### **A propos du Comité Français du Butane et du Propane**

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : [www.gpl.fr](http://www.gpl.fr)



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)